ART. 3 N° 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

 N^0 1

présenté par le Gouvernement

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux deux occurrences des mots :

« des conditions »

les mots:

« les conditions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.